

# NOTRE TEMPS DE CARÊME 2025 À BERCY

---



**Mercredi des Cendres** : 5 mars : messes à 12h30 et à 19h30 ; adoration 17h30-19h avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi après les cendres : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi après les cendres : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h

Samedi après les cendres : messe à 10h ; chapelet à 17h

**Dimanche 9 mars** : **1<sup>er</sup> dimanche de carême**, > textes liturgiques de l'année A pour les deux messes (9h et 11h) : messe de 9h suivie de l'adoration jusqu'à 10h45 ; chapelet à 17h

Lundi et mardi : messe à 12h30

Mercredi : messe à 12h30 ; adoration de 17h30 à 19h, avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h

Samedi 15 mars : messe à 10h ; chapelet à 17h ; marche des 5 églises du 12<sup>ème</sup> arrondissement (rendez-vous à 15h à Saint-Antoine des Quinze-Vingts)

**Dimanche 16 mars** : **2<sup>ème</sup> dimanche de carême** > textes liturgiques de l'année A pour les deux messes (9h et 11h) : messe de 9h suivie de l'adoration jusqu'à 10h45 ; chapelet à 17h

Lundi et mardi : messe à 12h30

Mercredi : messe à 12h30 ; adoration de 17h30 à 19h, avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h

Samedi : messe à 10h ; chapelet à 17h

**Dimanche 23 mars** : **3<sup>ème</sup> dimanche de carême** > textes liturgiques de l'année A pour les deux messes (9h et 11h) : messe de 9h suivie de l'adoration jusqu'à 10h45 ; chapelet à 17h

Lundi et mardi : messe à 12h30

Mercredi : messe à 12h30 ; adoration de 17h30 à 19h, avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h ; soirée du pardon, de 18h à 22h à l'église du Saint-Esprit

Samedi : messe à 10h ; chapelet à 17h

**Dimanche 30 mars : 4<sup>ème</sup> dimanche de carême** > textes liturgiques de l'année A pour les deux messes (9h et 11h) : messe de 9h suivie de l'adoration jusqu'à 10h45 ; chapelet à 17h

Lundi et mardi : messe à 12h30

Du mardi 2 au dimanche 6 avril : visite pastorale de Monseigneur Gonon

Mercredi : messe à 12h30 ; adoration de 17h30 à 19h, avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h

Samedi : messe à 10h ; chapelet à 17h

**Dimanche 6 avril : 5<sup>ème</sup> dimanche de carême** > textes liturgiques de l'année A pour les deux messes (9h et 11h) : messe de 9h suivie de l'adoration jusqu'à 10h45 ; chapelet à 17h

Lundi et mardi : messe à 12h30

Mercredi : messe à 12h30 ; adoration de 17h30 à 19h, avec possibilité de confession ou rencontre spirituelle

Jeudi : adoration de 11h à 12h ; messe à 12h30 ; chapelet à 17h

Vendredi : 12h10 : méditation partielle du chemin de croix ; 12h30, messe ; chapelet à 17h

Samedi : messe à 10h ; chapelet à 17h

#### **Semaine Sainte :**

- **Dimanche des Rameaux 13 avril**, messe à 9h et 11h (textes de l'année liturgique C)
- Mercredi 16 avril : Messe Chrismale à 18h30, à Notre-Dame
- Jeudi 17 avril : 19h30 : Office de la Cène du Seigneur et adoration de 21h à 23h
- Vendredi 18 avril : chemin de croix à 12h30 ; 19h30 : Office de la Passion du Seigneur
- Samedi 19 avril : 21h : Vigile pascale avec les baptêmes d'Ethel et de Léa
- **Dimanche 20 avril : Pâques**, 11 h : Messe de Pâques
- **Lundi de Pâques : messe à 11h**

***BONNE MARCHE AVEC JÉSUS JUSQU'À LA RÉSURRECTION !***

#### **Nos efforts de carême pour soutenir :**

-soit le logement temporaire d'urgence (diocèse)

-soit les enfants de Mayotte

*(Chèque à l'ordre de la paroisse, en spécifiant l'œuvre que vous soutenez, dans une enveloppe que vous déposerez dans le panier de quête ou dans la boîte aux lettres de la paroisse.)*